



La lettre

# VIVRE A BOUËX

Mai/juin 2021

## COMMUNICATION

Depuis plusieurs mois maintenant, vous recevez la lettre périodique de la municipalité. Nous essayons de vous tenir au courant des actions sur la commune. Cette lettre est actuellement distribuée par les conseillers qui en profitent pour vous rencontrer, échanger. Nous souhaitons vous associer à cette publication.

Dans un premier temps, nous proposons un concours photos dont le thème est « PAYSAGES BOUEXOIS ».

Chaque participant propose une ou plusieurs photos de paysages de la commune avec une légende indiquant le lieu et une anecdote. Les photos seront publiées au cours de l'année et un jury en sélectionnera quelques-unes pour la couverture du magazine Vivre à Bouëx de janvier 2022.

Les photos sont à envoyer à la mairie: [mairie@bouex.fr](mailto:mairie@bouex.fr)

L'Office du tourisme vient de rééditer sa brochure *A LA DECOUVERTE DES CHEMINS du Grand Angoulême*.

L'itinéraire 23, *circuit des résistants*, permet de découvrir notre commune. On peut retrouver la documentation à la mairie ou sur le site [www.angouleme-tourisme.com](http://www.angouleme-tourisme.com)

## TRAVAUX

Des travaux sont faits régulièrement pour entretenir et embellir le patrimoine communal.



Le court de tennis, les vestiaires du foot, le parcours de santé ont été rénovés. Un système d'arrosage viendra compléter les équipements du site. Les joueurs et leurs encadrants ont peint les poteaux et la main courante. A vous de jouer !

## CULTURE

Le **festival Les Soirs bleus** se déroule chaque année sur le territoire du Grand Angoulême de juin à septembre, composé d'une programmation itinérante de spectacles et de concerts. Ce dispositif culturel permet aux habitants et aux publics, de découvrir la richesse esthétique et patrimoniale du territoire. Cela à travers une programmation artistique pluridisciplinaire organisée par les communes membres de GrandAngoulême. Une attention particulière a été portée à la qualité professionnelle de ces spectacles qui sont gratuits pour le public !

La municipalité et le Comité des Fêtes ont retenu deux spectacles pour notre commune :

**Dimanche 4 juillet** à 18h, sur le parvis du presbytère, la compagnie Maurice et les autres présentera « Les noces », une comédie satirique autour d'une cérémonie de mariage à Alloue. La campagne charentaise et la banlieue parisienne (Sevran), vont se confronter, le tout avec humour, verve, poésie et musique. A partir de 10 ans.

**Dimanche 18 juillet** à 18h, la compagnie Happy Face présentera « Passe par la fenêtre et cours », un spectacle de jonglage, danse et théâtre pour exprimer les petites (et grandes) peurs de la vie. Ce moment de détente de 45' s'adresse à tout public. Il sera possible de **prolonger ces 2 soirées** grâce à la présence d'un food truck, si les conditions sanitaires le permettent, bien sûr.

Le **service Patrimoine de Grand Angoulême** propose **Dimanche 16 mai / 14h30 - 17h RV** : Place de la Mairie - Bouëx. Découverte des œuvres de Marie Denis sur les communes de Bouëx (lavoir du bourg) et Vouzan (lavoir des Pacauds). **Balade sous le signe de l'art contemporain en vallée de l'Échelle**. Circuit commenté par Marie-Reine Bernard, guide-conférencière du Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême. Découvrez sur des sites alliant pleine nature et espaces patrimoniaux de qualité des œuvres d'art contemporaines réunissant poésie et interrogations sur la présence de l'art en des lieux apaisants et inattendus... Tarifs : 5€ / 3€ Amis du patrimoine / Gratuit moins de 16 ans, inscription auprès de l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême : 05 45 95 16 84

## ENVIRONNEMENT



Après les plantations de haies la semaine du 27 février au 6 mars, un **nettoyage de printemps** a réuni une vingtaine de bénévoles autour des membres du conseil municipal, le samedi 20 mars. Répartis par 3 ou 4, munis de gilets jaunes, gants et sacs, ils ont sillonné les routes menant au bourg. Chaque équipe était sécurisée par un véhicule. Les enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents étaient sur des routes moins dangereuses. En deux heures, près de 3m3 de déchets divers ont été collectés et triés. Ils ont surtout trouvé des emballages souvent jetés des véhicules, mais aussi beaucoup de canettes et bouteilles en verre. Un pot de confit prêt à être consommé aurait pu prêter à sourire si le sujet n'avait pas été aussi grave. Malheureusement, si nous refaisions la même action aujourd'hui, on retrouverait autant de déchets...

**Rappelons qu'il est interdit de jeter les mégots, tout comme les masques, sur la voie publique. Ce geste est sanctionné d'une amende de 68€ en France.** L'état prend des mesures pour réduire l'impact écologique, mais c'est par nos gestes citoyens au quotidien, que nous parviendrons à protéger notre planète.

### **Pour le bien de tous, réduisons nos déchets.**

Dans cet objectif, mais également pour contenir les coûts et réduire l'impact des ramassages hebdomadaires, la collecte des déchets devra être réduite à un passage tous les quinze jours. Cette mesure sera obligatoire à partir du 01/01/2024. Les services de Grand Angoulême souhaitent commencer plus tôt, peut-être en 2022. Cette évolution est la conséquence des efforts que nous avons tous faits en effectuant un tri plus efficace. Bien sûr, au préalable, des mesures d'accompagnement seront mises en place. Des informations précises vous seront communiquées et les situations particulières prises en compte. Ne manquez pas de nous faire part de vos remarques ou interrogations sur cette évolution. Vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone (mairie.bouex.fr 05 45 24 91 14).

Gravats, déchets de bricolage ou encombrants dans un bois, ordures ménagères laissées au pied d'un conteneur à verre..., tout abandon de déchets dans des conditions non autorisées est une infraction passible de sanctions.

Pour remédier à cela, CALITOM, le service public des déchets, vient d'adhérer pour l'ensemble des communes et intercommunalités du département à l'outil de géolocalisation des dépôts sauvages **Clean2gether**. Cette application téléchargeable gratuitement sur le téléphone mobile permet à tout citoyen de signaler la présence d'un dépôt sauvage. Si vous voulez devenir acteur pour un monde plus vert, en téléchargeant l'application, vous pouvez voir sur la carte où sont situés ces dépôts et agir avant que votre mairie s'en charge. Dans la limite de vos moyens bien évidemment. Une fois le problème identifié, sur l'application vous pouvez faire l'itinéraire et cliquer sur l'icône "AGIR" sous forme de pansement, pour indiquer que vous avez solutionné le problème (photo à l'appui bien-sûr).

## EN BREF

- La **campagne de stérilisation** de chats a bien eu lieu fin février. Cinq chats ont été capturés, stérilisés et remis en liberté sur leur lieu de vie habituel.
- La **vaccination** contre le Covid-19 est ouverte à partir de lundi 12 avril à tous les Français âgés de 55 ans ou plus. Les habitants de Bouëx peuvent prendre contact avec leur médecin, leur pharmacien ou directement au **Centre de vaccination Covid-19 de Dignac**, Rue de La Salle Polyvalente, 16410 Dignac au [07 49 19 77 80](tel:0749197780). Ils peuvent aussi s'adresser au CH Angoulême au 05 45 24 40 00 ou au Centre Clinique de Soyaux au 05 45 69 66 28.
- Les **élections** régionales françaises de 2021 doivent avoir lieu en même temps que les élections départementales afin de renouveler les 17 conseils régionaux de France. En raison de la pandémie de Covid-19, la loi du 22 février 2021 repousse la tenue de ces élections de mars 2021 aux **20 et 27 juin 2021**. La limite d'inscription sur la liste électorale est le 14 mai. Chaque français qui devient majeur est inscrit automatiquement à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen, à partir de 16 ans. Pour tous renseignements, appeler la mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Le conseil municipal, réuni le 22 mars, a voté à l'unanimité le **budget primitif** ainsi que les taux d'imposition des foncier bâti et non bâti. Ceux-ci ont été calculés en rapport à la baisse de la part communautaire, de façon à maintenir un taux global d'imposition stable.
- La baisse d'effectifs dans notre école entraîne une **fermeture de classe** en septembre. Elle avait été reportée lors de la rentrée dernière, ce qui a permis un travail dans des conditions particulièrement favorables pour cette année scolaire (12 CP, 5 CE1, 15 CE2, 7 CM1 et 12 CM2 dans 3 classes). Malheureusement, il n'est prévu que 5 Grande Section pour remplacer les 12 CM2 partant. L'école des frères Chabasse reprendra son fonctionnement à 2 classes, comme cela a été longtemps le cas. La municipalité continuera à soutenir l'équipe enseignante, comme elle l'a toujours fait.